



Cat. AM

Le **permis de conduire AM** permet la conduite d'un cyclomoteur à deux ou à trois roues, d'un quadricycle léger et d'un speed pedelec.

Le terme 'cyclomoteur' désigne tout véhicule à deux roues ou à trois roues ayant une vitesse maximale par construction ne dépassant pas 45 km/h et caractérisé:

- pour les cyclomoteurs à deux roues, par un moteur:
 - . dont la cylindrée est inférieure ou égale à 50 cm³ s'il est à combustion interne, ou
 - . dont la puissance nominale continue maximale est inférieure ou égale à 4 kW s'il s'agit d'un moteur électrique;
- pour les cyclomoteurs à trois roues, par un moteur:
 - . dont la cylindrée est inférieure ou égale à 50 cm³ s'il est à allumage commandé, ou
 - . dont la puissance maximale nette ne dépasse pas 4 kW s'il s'agit d'un autre moteur à combustion interne, ou
 - . dont la puissance nominale continue maximale est inférieure ou égale à 4 kW s'il s'agit d'un moteur électrique.

Les termes 'quadricycle léger' désignent tout véhicule à moteur à quatre roues dont la masse à vide est inférieure ou égale à 425 kg, non comprise la masse des batteries pour les véhicules électriques, dont la vitesse maximale par construction est inférieure ou égale à 45 km/h, et

- . dont la cylindrée du moteur est inférieure ou égale à 50 cm³ pour les moteurs à allumage commandé, ou
- . dont la puissance maximale nette est inférieure ou égale à 4 kW pour les autres moteurs à combustion interne, ou
- . dont la puissance nominale continue maximale est inférieure ou égale à 4 kW dans le cas d'un moteur électrique.

Un speed pedelec est un véhicule à deux roues à pédales équipé d'un aide au pédalage jusqu'au maximum 45 km/h:

- . la cylindrée est inférieure ou égale à 50 cm³ avec une puissance nette maximale qui ne dépasse pas 4 kW s'il s'agit d'un moteur à combustion interne, ou
- . la puissance nominale continue maximale est inférieure ou égale à 4 kW s'il s'agit d'un moteur électrique.

Vous avez réussi l'examen théorique?

L'examen comporte 40 questions. Chaque question vaut 1 point. Pour réussir vous devez obtenir **un minimum de 33 points sur 40**.

La réussite de l'examen théorique reste valable 3 ans. Exemple: si vous réussissez le 15/01/2018, la réussite de votre examen théorique reste valable jusqu'au 14/01/2021 inclus.

Vous devez alors suivre une formation pratique via une école de conduite agréée.

Cet écolage est dispensé par des instructeurs professionnels brevetés qui sont qualifiés pour vous préparer et vous conseiller judicieusement.

Pour vous préparer à l'examen pratique l'école de conduite agréée dispense **minimum 4 heures d'enseignement pratique**.

Vous pouvez passer l'examen pratique dans le centre d'examen de votre choix. Le nombre d'essais est illimité.

L'**âge minimum** pour l'obtention d'un **permis de conduire AM** est de **16 ans**. **!**

- Vous ne pouvez vous présenter à l'examen pratique que durant **la période de validité de l'examen théorique** (3 ans à compter de la date à laquelle vous avez réussi l'examen théorique). **!**
- **Prenez rendez-vous à temps** pour l'examen pratique (de préférence 6 semaines à l'avance).

Pour plus d'information sur la formation pratique à la conduite et l'examen pratique, lisez attentivement les pages suivantes.



Consultez également notre site web www.goca.be.

> L'examen pratique

RENDEZ-VOUS

... via une école de conduite agréée

L'école de conduite **fixera un rendez-vous pour vous** auprès du centre d'examen.

... avec votre propre véhicule

Les examens pratiques ont lieu **sur rendez-vous**. Vous pouvez pour cela vous renseigner auprès du centre d'examen.

Le centre d'examen peut exiger le paiement anticipé de la redevance avant de fixer rendez-vous.

Il vous est conseillé, dans votre propre intérêt, de vous inscrire **à temps** et au moins **6 semaines à l'avance** à l'examen pratique.

Vous avez le choix de vous présenter à l'examen pratique avec votre propre véhicule, ou avec un véhicule de l'école de conduite agréée. Si vous souhaitez passer l'examen pratique avec votre propre véhicule, vous ne pouvez pas le conduire vous-même jusqu'au centre d'examen!

Le jour du rendez-vous, si les **conditions atmosphériques** sont trop défavorables (brouillard ou chute de neige réduisant la visibilité à moins de 100 mètres) ou les routes non praticables (neige, verglas), prenez contact avant votre départ avec le

centre d'examen, pour savoir si les examens pratiques ont lieu et pour que les mesures nécessaires puissent être prises.

Si vous n'êtes pas administrativement en ordre et/ou si le véhicule d'examen n'est pas administrativement et/ou techniquement en ordre, vous devrez payer un supplément de redevance lors du prochain rendez-vous.

Si vous ne vous êtes pas présenté à l'examen pratique auquel vous vous êtes inscrit et si vous n'avez pas averti le centre d'examen au moins 2 jours ouvrables complets avant la date de l'épreuve, le samedi non compris, vous devrez payer un supplément de redevance au prochain rendez-vous (p.ex. si vous avez rendez-vous le mardi, vous devez annuler votre rendez-vous au plus tard le jeudi de la semaine d'avant).

En cas de force majeure, le remboursement du supplément de redevance peut être autorisé par les autorités compétentes. Consultez notre site web **www.goca.be** pour plus d'information.

REDEVANCES

Consultez notre site web **www.goca.be**.

Documents à présenter au moment de l'examen pratique!

Si vous avez fait appel à une école de conduite agréée:

- . votre **document d'identité** en cours de validité;
- . l'**attestation de réussite*** de l'examen théorique, en cours de validité;
- . le **certificat d'enseignement pratique*** délivré par une école de conduite agréée;
- . la **déclaration** relative aux défauts physiques et affections signée, ou accompagnée, selon le cas, des attestations prévues;
- . la **preuve du paiement** de la redevance (en cas de paiement anticipé).

Si vous vous présentez à l'examen pratique avec votre propre véhicule:

- . votre **document d'identité** en cours de validité;
- . l'**attestation de réussite*** de l'examen théorique, en cours de validité;
- . le **certificat d'enseignement pratique*** délivré par une école de conduite agréée;
- . la **déclaration** relative aux défauts physiques et affections signée, ou accompagnée, selon le cas, des attestations prévues;
- . la **preuve d'assurance** de la responsabilité civile pour le véhicule avec lequel vous vous présentez, en cours de validité (carte verte – certificat d'assurance international);
- . le **certificat d'immatriculation** du véhicule avec lequel vous vous présentez (uniquement si le véhicule est immatriculé et muni d'une plaque d'immatriculation);
- . le **certificat de conformité**** du véhicule avec lequel vous vous présentez;
- . la **preuve du paiement** de la redevance (en cas de paiement anticipé).

* Le **certificat d'enseignement** délivré par l'école de conduite agréée et l'**attestation de réussite** de l'examen théorique sur laquelle figure le résultat du test de lecture, doivent également être présentés à l'administration communale pour pouvoir obtenir un permis de conduire. Conservez-les soigneusement!

** Les **certificats de conformité étrangers** qui font mention au moins de la vitesse maximum et de la cylindrée du véhicule, sont acceptés.

L'attestation de déclaration de perte, de vol ou de destruction d'une carte d'identité **est acceptée** en lieu et place de la carte d'identité de belge ou de la carte d'identité pour étrangers. Toutefois, le formulaire "Demande d'un permis de conduire" sera conservé par le centre d'examen et vous sera **uniquement remis sur la présentation du document d'identité lui-même**. Un **passport** n'est **pas accepté**. Une **photocopie** n'est **acceptée pour aucun document**.

L'ÉQUIPEMENT D'EXAMEN

Vous êtes équipé d'un casque homologué selon les normes européennes. Le casque doit bien coller à la tête sans toutefois trop serrer. Le système de rétention doit être fermé

de manière correcte et sans avoir trop de jeu (un à deux centimètres entre la joue et la lanière).

VÉHICULE D'EXAMEN

Vous vous présentez à l'examen pratique avec un cyclomoteur (à 2 ou 3 roues) dont la vitesse maximum dépasse 25 km/h, ou avec un quadricycle léger (max. 45 km/h et max. 50 cm³ ou 4 kW).

Les véhicules à plus de 2 roues doivent être pourvus d'une marche arrière.

L'examen pratique ne peut être subi avec un cyclomoteur à 3 roues pourvu de 2 roues montées sur un même essieu et dont la distance entre les centres de surfaces de contact de ces roues avec le sol est inférieure à 46 cm.

Le cyclomoteur à 2 roues doit être équipé avec une béquille latérale ou centrale.

Pour être admis à l'examen pratique le véhicule doit être en ordre **techniquement** et **administrativement**. Le véhicule d'examen doit être en mesure de permettre l'exécution des manœuvres suivant les dimensions prévues. **!**

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN POUR LES CYCLOMOTEURS À 2 ROUES

Pendant l'examen pratique, l'examineur vérifie si vous maîtrisez réellement votre véhicule.

Vous effectuez une épreuve préliminaire, suivie de 4 manœuvres de base sur terrain privé.

Lors d'une reconnaissance à pied du parcours, l'examineur expliquera oralement les manœuvres. Ensuite, vous placez votre cyclomoteur devant et dans la direction de l'aire de manœuvre 'Slalom'.

ÉPREUVE PRÉLIMINAIRE

Lors de l'épreuve préliminaire, vous prenez place sur le cyclomoteur.

L'épreuve préliminaire consiste à désigner l'emplacement, ainsi qu'à utiliser sans hésitation les commandes du cyclomoteur. Il est primordial que vous sachiez utiliser toutes les commandes du cyclomoteur. Devoir chercher une commande lorsque vous roulez, peut s'avérer très dangereux.

L'examineur vous demandera de faire fonctionner une à une les commandes suivantes:

- le frein avant: on attend que vous serrez le frein avant
- le frein arrière: on attend que vous serrez le frein arrière
- le sélecteur de vitesse (si présent): on attend que vous montrez où se trouve le sélecteur de vitesse

- l'accélérateur: on attend que vous montrez l'accélérateur
- l'avertisseur sonore: on attend que vous faites fonctionner l'avertisseur sonore (klaxon)
- les clignotants (si présents): on attend que vous enclenchez un par un les clignotants de gauche et de droite.
- le feu de croisement: on attend que vous enclenchez l'interrupteur du feu de croisement (feux normaux)
- le feu de route: on attend que vous enclenchez l'interrupteur du feu de route (gros phares)
- l'interrupteur d'arrêt d'urgence (si présent): on attend que vous montrez où se trouve l'interrupteur d'arrêt d'urgence.

Vous devez également pouvoir indiquer où se trouve le numéro de châssis sur le véhicule.

L'examen pourra être interrompu si vous n'êtes pas suffisamment familiarisé avec l'emplacement et avec l'utilisation des commandes.

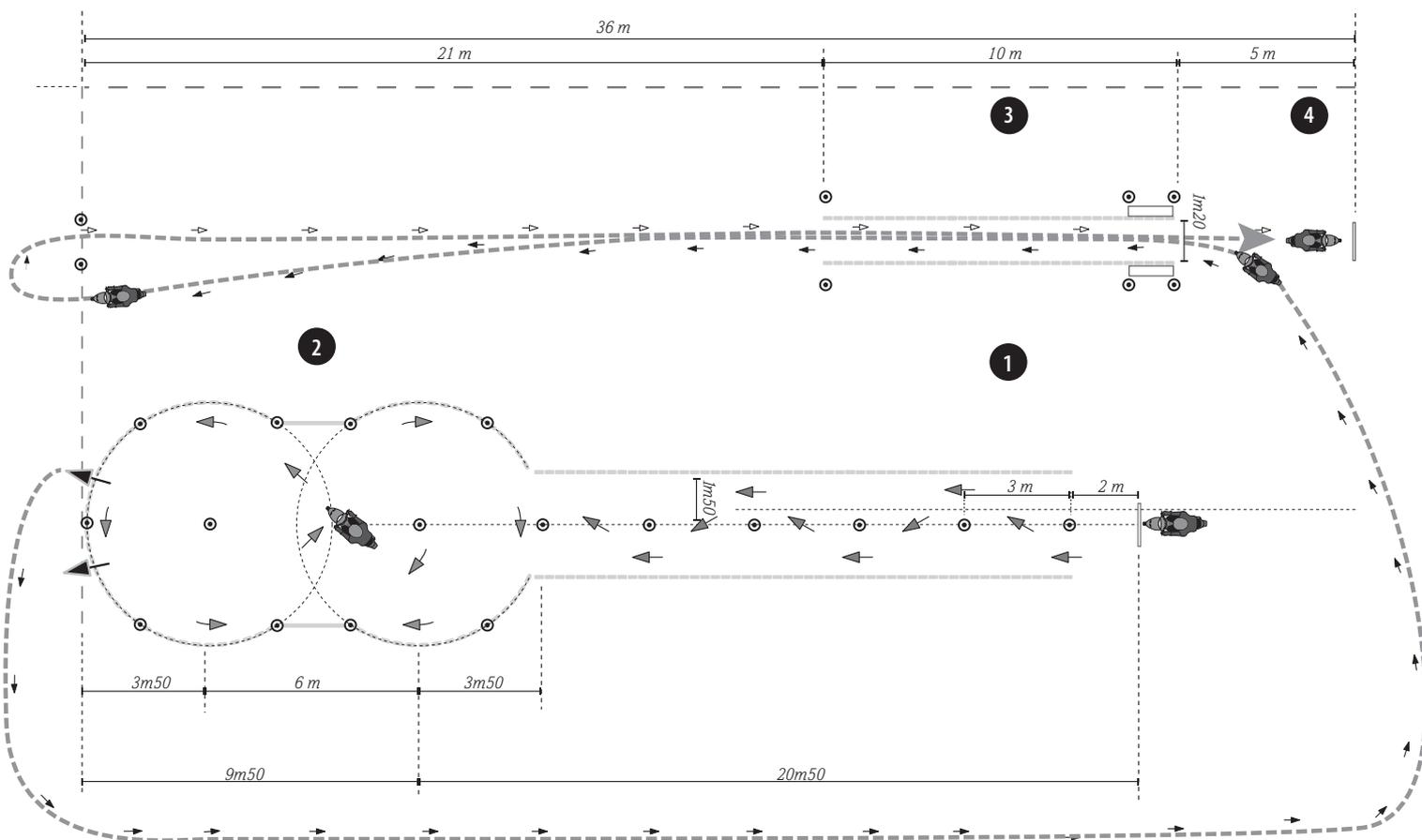
MANŒUVRES

- 1 Slalom
- 2 Parcours en boucles
- 3 Rouler au pas
- 4 Freinage d'urgence

> Manœuvres

QUATRE MANŒUVRES À EXÉCUTER POUR LES CYCLOMOTEURS À 2 ROUES

> La durée de l'épreuve est de maximum 15 minutes.



1 SLALOM

Vous devez commencer à une distance de 2 mètres entre le premier cône et une verticale passant par la partie la plus avancée du pneu avant.

Vous devez parcourir dans un mouvement continu un slalom selon un axe matérialisé par 7 cônes en vous écartant le moins possible de ces derniers.

Vous commencez en passant à gauche ou à droite du premier cône.

Vous ne pouvez pas rouler sur les lignes qui délimitent la zone réservée à la manœuvre.

Vous ne pouvez pas toucher les cônes.

Vous devez laisser les deux pieds sur les repose-pieds.

La manœuvre est terminée après le cône 'noir-jaune'.

Le but est de vérifier si vous:

- connaissez le gabarit de votre véhicule aussi bien en longueur qu'en largeur
- possédez une bonne technique du regard
- disposez de suffisamment d'équilibre que pour maintenir votre cyclomoteur en mouvement à basse vitesse tout en effectuant des virages serrés successifs
- manipulez les commandes avec aisance.

2 PARCOURS EN BOUCLES

Vous tournez dans un mouvement continu deux fois dans un huit autour de deux cônes centraux, tout en restant à l'intérieur des cônes extérieurs et des lignes formant un huit.

Vous ne pouvez pas rouler sur les lignes qui délimitent la zone réservée à la manœuvre.

Vous ne pouvez pas toucher les cônes.

Vous devez laisser les deux pieds sur les repose-pieds.

Le but est de vérifier si vous:

- êtes capable d'effectuer un demi-tour sur la voie publique (7 m de large) avec facilité, aussi bien vers la gauche que vers la droite
- connaissez le gabarit de votre véhicule, et principalement de son empattement
- possédez une notion de spatialité
- possédez une bonne technique du regard.

Symboles



3 ROULER AU PAS

Vous devez progresser à basse vitesse dans un mouvement continu dans un passage étroit.

La roue avant du cyclomoteur ne peut pas quitter le passage avant un temps de 12 secondes.

Vous ne pouvez pas rouler sur la ligne.

Vous devez laisser les deux pieds sur les repose-pieds et vous ne pouvez pas poser de pieds par terre.

Le but est de vérifier si vous:

- êtes capable de rouler en ligne droite à basse vitesse
- possédez la synchronisation entre l'accélérateur et le frein arrière
- possédez une bonne technique du regard
- avez une position correcte sur le cyclomoteur.

4 FREINAGE D'URGENCE

Vous devez rouler entre les cônes, et ensuite accélérer pour atteindre à la fin des deux lignes blanches une vitesse de minimum 25 km/h sur sol sec ou 20km/h sur sol mouillé. Vous devez freiner et vous arrêter avant la ligne blanche.

À l'issue du freinage, vous devez poser un ou deux pieds à terre.

- Les manœuvres slalom, boucles, rouler au pas et freinage doivent être exécutées dans cet ordre et enchaînées de façon continue.
- Pendant l'exécution des manœuvres ① à ④ vous ne pouvez pas poser le(s) pied(s) sur le sol.
- À l'issue de la manœuvre ④ vous devez (après un arrêt complet) poser un ou deux pieds à terre.
- Si l'exécution des manœuvres est jugée insuffisante, les 4 manœuvres peuvent être recommencées durant une deuxième tentative.
- Le port et la fixation du casque est obligatoire lors de l'exécution des manœuvres.

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN POUR LES CYCLOMOTEURS À PLUS DE 2 ROUES

Pendant l'examen pratique, l'examineur vérifie si vous maîtrisez réellement votre véhicule.

Vous effectuez une épreuve préliminaire, suivie de 4 manœuvres de base sur terrain privé.

Des explications complètes seront procurées avant le début de chaque manœuvre, à hauteur de la position de départ.

Pendant les manœuvres en mouvement, vous devez mettre la ceinture de sécurité et utiliser les clignotants. Vous ne pouvez pas quitter le véhicule.

Les rétroviseurs extérieurs (boîtier) doivent se trouver en position d'utilisation normale (c'est-à-dire non rabattus) pendant toutes les manœuvres. Il est permis de changer la direction des rétroviseurs depuis la place du conducteur, et ce avant ou pendant l'exécution d'une manœuvre.

Pendant la manœuvre, le porte-à-faux (avant et arrière) du véhicule peut dépasser la délimitation de la rue.

ÉPREUVE PRÉLIMINAIRE

L'épreuve préliminaire consiste à désigner l'emplacement, ainsi qu'à utiliser sans hésitation les commandes du véhicule. Il est primordial que vous sachiez utiliser toutes les commandes du véhicule. Devoir chercher une commande lorsque vous roulez, peut s'avérer très dangereux.

L'examineur vous demandera de faire fonctionner une à une les commandes suivantes:

- l'avertisseur sonore: on attend que vous faites fonctionner l'avertisseur sonore (klaxon)
- les clignotants: on attend que vous enclenchez un par un les clignotants de gauche et de droite.
- le feu de croisement: on attend que vous enclenchez l'interrupteur du feu de croisement (feux normaux)
- le feu de route: on attend que vous enclenchez l'interrupteur du feu de route (gros phares).

Vous devez également pouvoir indiquer où se trouve le numéro de châssis sur le véhicule.

L'examen pourra être interrompu si vous n'êtes pas suffisamment familiarisé avec l'emplacement et avec l'utilisation des commandes.

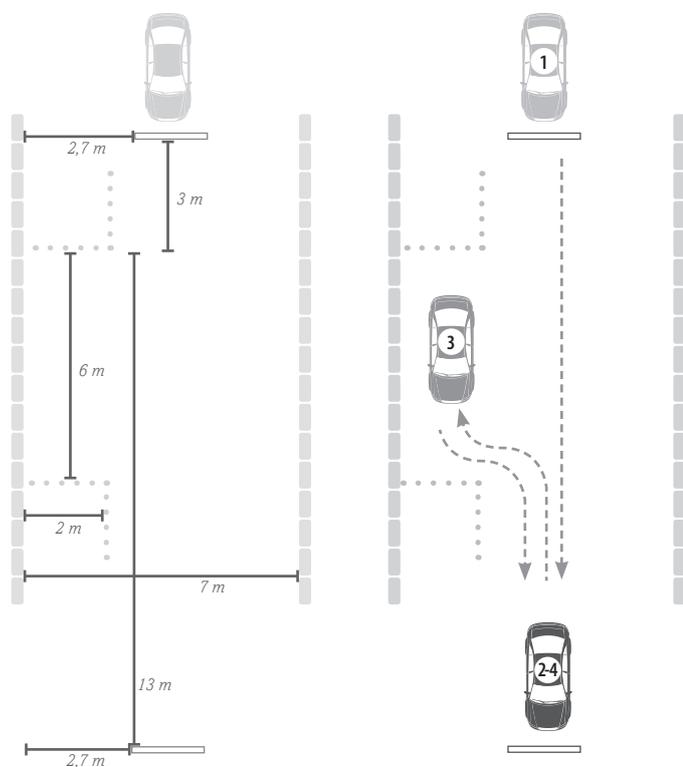
MANŒUVRES

- ① Stationnement à droite entre deux véhicules
- ② Marche arrière en ligne droite
- ③ Marche avant dans un garage
- ④ Demi-tour dans une rue

> Manœuvres

LES QUATRE MANŒUVRES À EXÉCUTER POUR LES CYCLOMOTEURS À PLUS DE 2 ROUES

> La durée maximale pour chaque manœuvre comporte 3 minutes



1 STATIONNEMENT À DROITE ENTRE 2 VÉHICULES

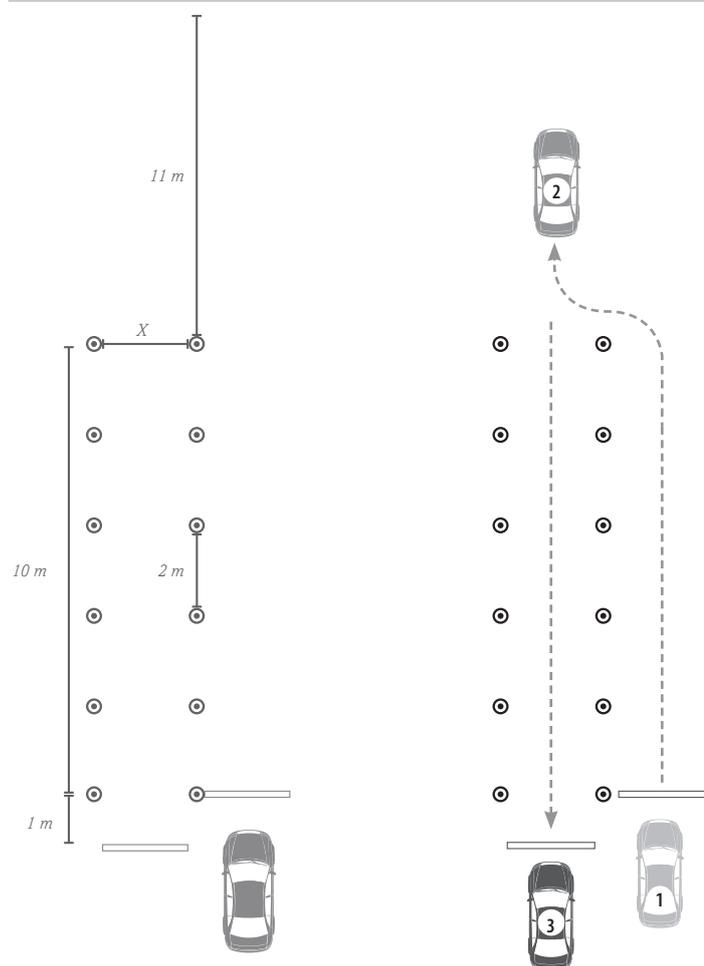
Positionnez votre véhicule pour ensuite stationner en marche arrière entre les deux balises. Vous ne pouvez pas quitter le véhicule pour aller évaluer la distance qu'il vous reste à reculer. ①

Si vous avez mal entamé la manœuvre, vous pouvez ressortir de l'emplacement. Ressortir une fois n'est pas considéré comme une faute. Par contre, les fautes comme 'toucher les balises' sont prises en compte. Veillez à ce que votre véhicule soit placé à moins de 30 cm du trottoir et parallèle au trottoir. ②

Le véhicule doit être éloigné aussi bien à l'avant qu'à l'arrière d'au moins 1 m des balises. Lorsque vous estimez avoir terminé de vous stationner, vous le signalez (klaxon, ...) L'examineur jugera alors du positionnement de votre véhicule dans l'espace de stationnement. À partir de ce moment, vous ne pouvez plus recommencer la manœuvre. Lorsque l'examineur vous signale de continuer la manœuvre, vous quittez l'emplacement. ③

La manœuvre est terminée quand le véhicule se trouve en position finale. ④

- Largeur de l'espace de stationnement = 2 m
- Longueur de l'espace de stationnement = 6 m



2 MARCHE ARRIÈRE EN LIGNE DROITE

Positionnez votre véhicule pour reculer dans le passage étroit. ①

Reculer dans ce passage en roulant de manière continue. Vous pouvez vous repositionner une fois. Par contre, les fautes comme par exemple 'toucher des balises' seront prises en compte. ②

La manœuvre est terminée lorsque le véhicule se trouve en position finale. ③

- Ces balises représentent un passage étroit de 10 m de long
- X: la largeur du passage = largeur du véhicule + 50 cm

> Manœuvres

3 MARCHE AVANT DANS UN GARAGE

Vous devez mettre le véhicule dans le garage en roulant tout d'abord en avant vers la gauche. ①

Lors de ce mouvement, il est interdit de se déporter vers la droite. Faites bien attention, vous ne devez pas entrer dans le garage en un mouvement. ②

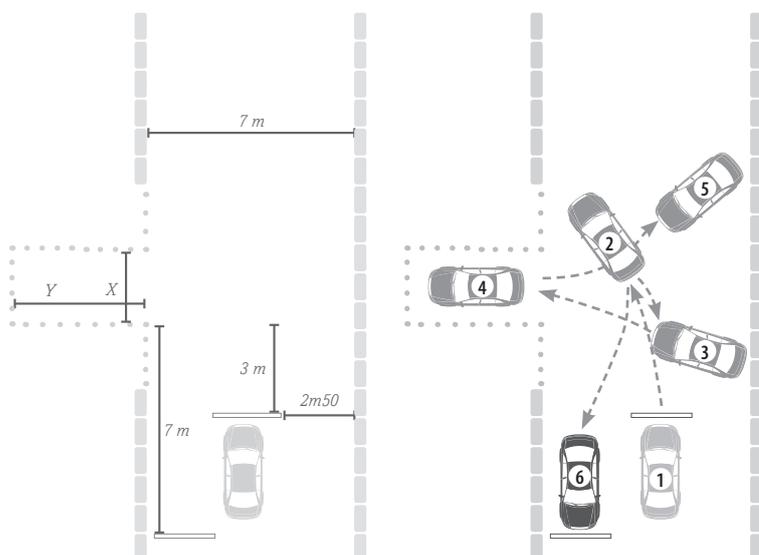
Lorsque vous manœuvrer, vous ne pouvez pas dépasser les limites de la rue (sauf avec le porte-à-faux). ③

Vous devez placer le véhicule *complètement* dans le garage. Vous ne pouvez pas quitter le véhicule pour aller évaluer la distance qu'il vous reste à avancer. Quand vous avez placé le véhicule *complètement* dans le garage, vous le signalez (claxon,...). L'examineur jugera alors du positionnement de votre véhicule dans le garage. À partir de ce moment, vous ne pouvez plus recommencer la manœuvre. ④

Lorsque l'examineur vous signale de continuer la manœuvre, vous sortez le véhicule du garage dans le *sens opposé*, c'est-à-dire vers la droite. ⑤

La manœuvre est terminée lorsque le véhicule se trouve en position finale. ⑥

- Ces balises représentent un garage. Le véhicule se trouve au milieu d'une rue de 7 m de large.
- X: largeur du garage = largeur du véhicule + 70 cm
- Y: profondeur du garage = longueur du véhicule + 60 cm



4 DEMI-TOUR DANS UNE RUE

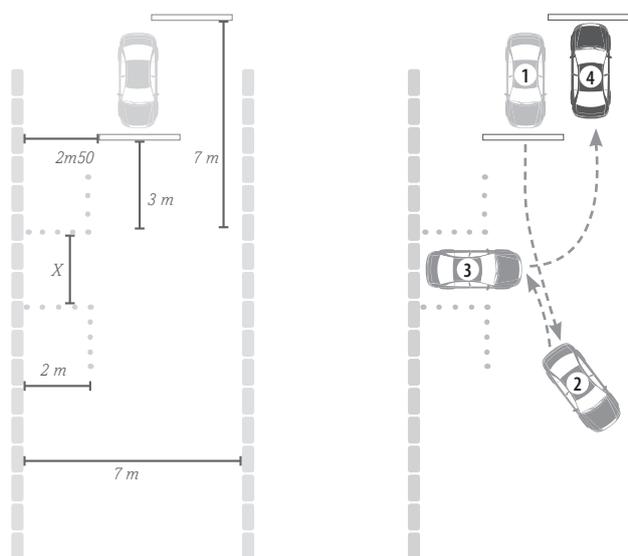
Vous devez faire demi-tour. ①

Vous commencez la manœuvre en avant et vers la gauche. ②

Lorsque vous manœuvrez, vous ne pouvez pas dépasser les limites de la rue (sauf avec le porte-à-faux). Ensuite vous devez reculer en utilisant l'espace entre les balises. ③

La manœuvre est terminée lorsque le véhicule se trouve en position finale dans le sens inverse du départ. ④

- Ces balises représentent des véhicules en stationnement dans une rue de 7 m de large.
- L'angle formé par les balises se trouve à 2 m de la bordure.
- X: distance entre les balises = largeur du véhicule + 70 cm

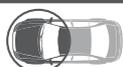


Symboles

▬ Bordures

— Ligne

⋯ Balises



Partie avant du véhicule



Position de départ



Position intermédiaire



Position finale

> Résultat de l'examen pratique

VOUS AVEZ RÉUSSI L'EXAMEN PRATIQUE

L'examineur vous délivre un formulaire "Demande d'un permis de conduire". Ce document vous permet d'aller retirer votre permis de conduire à votre **administration communale**. Prenez contact au préalable avec votre administration communale.

Le formulaire "Demande d'un permis de conduire" ne vous autorise pas à conduire. Vous devez être titulaire et porteur d'un permis de conduire. Ce formulaire doit être introduit dans un délai de 3 ans à compter de l'examen pratique. À défaut, il vous faudra suivre à nouveau l'apprentissage et réussir un nouvel examen théorique et pratique. !

VOUS N'AVEZ PAS RÉUSSI L'EXAMEN PRATIQUE

Si vous avez échoué à l'examen pratique, vous ne pouvez pas vous représenter à un nouvel examen le même jour.

EN CAS DE PROBLÈMES

Si vous avez une **réclamation** à formuler, adressez vous immédiatement au **chef du centre d'examen**. C'est la méthode la plus simple et la plus rapide, parce que vous êtes sur place et que l'objet du litige peut être traité immédiatement.

Si vous n'êtes pas satisfait de la solution intervenue, adressez-vous sans retard, par **téléphone** de préférence, à la **direction de l'entreprise dont dépend le centre d'examen**.

En dernier ressort, adressez-vous aux autorités compétentes. Consultez notre site web **www.goca.be** pour plus d'information.

En outre, il est prévu dans chaque centre d'examen, **des boîtes aux lettres spéciales** dans lesquelles vous pouvez nous faire part aussi bien de vos plaintes que de vos suggestions. Le contenu de ces boîtes est examiné régulièrement afin de pouvoir prendre les mesures qui s'imposent.

PROCÉDURE DE RECOURS

Après un deuxième échec à l'examen pratique vous pouvez introduire un recours pour le dernier examen pratique **dans les 15 jours de l'échec, par lettre recommandée**. Consultez notre site web **www.goca.be** pour plus d'information.

> Conclusion

Ce n'est qu'en étant bien préparé que vous pourrez aborder vos examens avec confiance. Et c'est cette confiance en vous qui, s'ajoutant à vos connaissances et à votre expérience, vous mènera à la réussite que nous vous souhaitons.

"Bien conduire, c'est aussi penser aux autres!"
BONNE ROUTE ET RESTEZ PRUDENT!

Les informations contenues dans cette brochure peuvent être modifiées par un changement de la réglementation. Pour connaître la dernière version des brochures consultez notre site web **www.goca.be**. !